

Plan d'action : proposition de mesures

Groupe cantonal de travail « Prévention de l'épuisement professionnel dans l'enseignement »

DÉFINITION DE 5 AXES PRINCIPAUX D'INTERVENTION

- 1) Classes et élèves
- 2) Statut et missions de l'enseignant
- 3) Charge de travail administratif
- 4) Profession « enseignant » : Savoir-être, savoir-faire et image de l'école et de la profession à l'extérieur
- 5) Pilotage, mise en œuvre et accompagnement des changements et réformes
- 6) Mesures destinées aux directions

Echelle des coûts : **1 = < 10'000 ; 2 = 10'000 - 100'000 ; 3 = > 100'000 – 500'000 ; 4 = > 500'000**

Echelle de l'efficacité en termes de prévention de l'épuisement : **1= très efficace ; 2 = moyen ; 3 = peu efficace**

Classes et élèves

Liste d'actions (<i>trois actions prioritaires sont à sélectionner</i>)	Efficienc	Coût	Echelon décisionnel
1. Revoir les modalités et procédures d'application de l'arrêté BEP concernant l'octroi et la mise en place de mesures d'adaptation et de compensation des désavantages	1	1	Services
2. Pondérer l'effectif par classe en présence d'élèves BEP	1	2	Département, après consultation des autorités communales
3. Revoir les modalités d'organisation des classes et d'encadrement des élèves (notamment, développer dans chaque cercle les classes de remédiation (CRAIE, OASIS, CRIC, etc.))	1	2	Conseil d'Etat
4. Visibiliser la liste des spécialistes cantonaux de référence (p. ex : psycho-pédiatres, orthophonistes, infirmières scolaires, etc.)	1	1	Groupe de travail et partenaires (CAPPEs, CNP, OPE, OISO, etc.)
5. Augmenter le nombre de places disponibles dans les écoles spécialisées	1	2	Conseil d'Etat
6. Offrir un soutien immédiat et temporaire (SIT), en particulier pour les enfants qui débutent leur scolarité	1	2	Conseil d'Etat, mesure décidée
7. Revoir l'organisation et la conduite des réseaux d'aide, notamment en clarifiant les objectifs poursuivis et en déterminant la fréquence des rencontres en fonction de leur efficacité	1	1	Directions et services
8. Accorder plus de crédit à l'avis des enseignants, notamment dans le cadre des mesures BEP	1	1	Directions
9. Créer des fonctions de médiateurs (à disposition des élèves) aux cycles 1 et 2	1	2	Directions, services et CAPPEs
<p><u>Actions déjà prévues ou décidées par le DEF</u></p> <p>Décisions prises : SIT</p> <p>Prévisions : Le SEO a prévu de revoir le concept d'organisation des classes et d'encadrement des élèves en lien avec les fonctions régulières d'enseignants ordinaires et les fonctions complémentaires dans l'enseignement (enseignants de soutien, auxiliaires de vie, assistants socio-éducatifs, etc.).</p> <p>Les actions 3 et 5 ci-dessus pourraient, suivant comme elles sont conçues, entrer en contradiction avec l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 25 octobre 2007, ratifié par le Grand Conseil neuchâtelois en 2013 et dont le principe central est le recours privilégié aux solutions intégratives plutôt qu'aux solutions séparatives).</p> <p>D'autre part, pour rappel, ces deux dernières années, 11 classes supplémentaires de terminale et 6 nouvelles classes en écoles spécialisées ont été ouvertes.</p>			

Statut et missions de l'enseignant

Liste d'actions (<i>trois actions prioritaires sont à sélectionner</i>)	Efficienc	Coût	Echelon décisionnel
1. Préciser dans le *Rsten le nombre d'heures de travail annuel en référence aux autres titulaires de la fonction publique et préciser que les vacances sont à prendre pendant les semaines sans cours (art. 46 Rsten)	1	1	Conseil d'Etat
2. Définir un cadre plus précis dans le Rsten concernant les droits et obligations des enseignants à temps partiel (nombre équitable/proportionnel de ½ journées d'enseignement, participations obligatoires ou facultatives aux diverses séances de travail) (aussi en lien avec axe « Charge de travail administratif »)	1	1	Conseil d'Etat
3. Proposer une décharge pour les enseignants avec plus de X programmes d'enseignement (ex : X = 6 pour un enseignant d'allemand et de géographie qui enseigne en maturité spécialisée, gymnasiale et professionnelle)	1	2 ?	Conseil d'Etat
4. Revisiter l'art. 15 du Rsten (cahier des charges). Créer des cahiers des charges cantonaux pour chaque type de fonction (ex. enseignant de maturité, de branches professionnelles, générales, spécialisées, éducation sportive, etc. – cf. tableau 1 à 7 RTFP) (deuxième partie à faire en lien avec travaux « évaluation des fonctions »). Définir un pourcentage pour les différentes missions et la charge globale de travail de l'enseignant (ex. entretiens obligatoires avec les parents, réseaux, etc.)	1	1	Conseil d'Etat
5. Avoir une discussion en termes d'exigences de travail impliquant des nuits (ex. camps)	1	1	Cercles et Directions
6. Permettre aux enseignants de transformer leur prime de fidélité en supplément de vacances (durant les périodes scolaires)			
<p><u>Actions déjà prévues ou décidées par le DEF</u></p> <p>Décharge âge pour les enseignants à temps partiel / Décharge pour maîtrise de classe à tous les niveaux</p> <p>Evaluation des fonctions – Travaux vont démarrer en 2017</p> <p>En lien et en parallèle avec les travaux spécifiques relatifs à l'évaluation des fonctions, le SEO élaborera un « cahier des charges cadre » - à l'instar de ce qu'ont fait récemment d'autres cantons romands - précisant les éléments contenus dans l'art. 15 du RSten qui fixe de manière relativement générique les diverses tâches du corps enseignant.</p>			

* Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement (RSten)

Charge de travail administratif

Liste d'actions (<i>trois actions prioritaires sont à sélectionner</i>)	Efficienc	Coût	Echelon décisionnel
1. Développer et offrir réellement plus d'autonomie aux enseignants dans leur enseignement et pour l'organisation de projets hors-murs – Ne pas exiger l'harmonisation dans tous les domaines	1	1	Services et Directions
2. Définir ce qui entre dans la charge administrative en lien avec les actes pédagogiques et ce qui entre dans les tâches administratives pures	1	1	Groupe de travail sur travaux admin.
3. Offrir des outils de travail qui simplifient tous les actes procéduriers (salles, disponibilité, un pc « administratif » pour la gestion des emails et des absences - en plus des PC pour les élèves, transcription des calendriers sur Outlook, avec l'horaire individuel de chaque enseignant).	1	2	Commission scolaire
4. Définir les tâches administratives incombant <u>obligatoirement</u> aux enseignant-e-s (et par conséquent simplifier/rationnaliser/supprimer les tâches qui ne leur incombent pas directement)	1	2	Groupe de travail sur travaux admin.
5. Offrir davantage de temps pour l'exécution des tâches administratives <u>obligatoires</u>	1	2	Conseil d'Etat
<p><u>Actions déjà prévues ou décidées par le DEF</u></p> <p>Comme annoncé aux syndicats le 22 novembre dernier, le DEF a mandaté un groupe de travail paritaire (« Mandat relatif à la réduction des tâches administratives demandées au corps enseignant de l'école obligatoire », attribué pour le SEO avec un représentant s2 à intégrer). Le groupe de travail complètera les actions proposées ci-dessus en formulant des propositions plus opératoires que celles figurant dans le présent plan d'action.</p> <p>La surcharge de travail mise en évidence par les enseignants n'étant pas qu'administrative, il faudra songer aux autres éléments qui la constituent, dont, entre autres, le suivi des « élèves difficiles », les relations avec les parents, l'introduction simultanée de nouveaux moyens d'enseignement, le nombre et la fréquence des séances.</p>			

Profession « enseignant-e » : Savoir-être, savoir-faire et image de l'école et de la profession à l'extérieur

Liste d'actions (<i>trois actions prioritaires sont à sélectionner</i>)	Efficienc	Coût	Echelon décisionnel
1. Exiger un stage préalable d'enseignement de quelques mois pour chaque enseignant en amont de la formation pédagogique (HEP : école professionnalisante) et améliorer l'orientation professionnelle pour les candidats potentiels à la profession « enseignant »	2	1	COSTRA
2. Informer sur la possibilité d'un congé sabbatique	1	1	Directions / Conseil d'Etat
3. Proposer un congé formation payé de max. 6 mois sur dossier (montant max. à disposition)	1	3	
4. Augmenter la durée possible de réduction de son taux d'activité de 2 à 3 ans (art. 18 Rsten) pour les enseignants nommés	1	1	? RH (autorité d'engagement)
5. Développer les ressources à disposition de l'enseignant durant sa carrière (p. ex. CAPPES)	1	3	Conseil d'Etat
6. Instaurer un mentorat (didactique et éducatif) personnalisé de deux ans pour tout enseignant débutant	1	2	DEF et HEP ?
7. Renforcer la gestion de la communication, des conflits et des entretiens avec les parents dans la formation initiale (PF1)	1	1	HEP et COSTRA
8. Renforcer la gestion de classe dans la formation initiale (PF1)	1	1	HEP et COSTRA
9. Discuter d'un parcours de formation continue dans le cadre des entretiens de développement	1	1	Directions
10. Développer différentes actions pour mettre en exergue le rôle et l'importance de l'Ecole (p. ex. continuer de développer des projets d'établissement sur le vivre-ensemble, la communication non violente, la prévention contre le harcèlement, les relations avec les familles, etc.).	1	2	Tous les partenaires hiérarchiques (DEF, Services, directions)
11. Renforcer le rôle de l'enseignant auprès des parents et du public en général en soignant et développant la communication médiatique sur l'Ecole	1	2	DEF, Services, directions
12. Favoriser l'accueil des vocations tardives en développant les possibilités de formation en étant déjà en emploi dans l'enseignement			
13. Développer la mobilité professionnelle interne (au Secondaire II), entre cercles et entre cantons			

Pilotage et mise en œuvre et accompagnement des changements et réformes

Liste d'actions	Efficience	Coût	Echelon décisionnel
1. Visibiliser sur le site des deux services d'enseignement les différents projets menés, leur état d'avancement et leur structure de suivi	2	1	Services et OISO
2. Renforcer les compétences personnelles et professionnelles des enseignants (p. ex., prévoir une formation adéquate et complète pour l'évaluation ainsi que des personnes ressources pour l'accompagnement y relatif en classe)	1	2	HEP
3. Revoir la planification et le rythme des changements et réformes	1	1	Conseil d'Etat

Mesures destinées aux directions

Liste d'actions (<i>trois actions prioritaires sont à sélectionner</i>)	Efficienc	Coût	Echelon décisionnel
1. Revoir le cahier des charges et le statut des directions	1	1	
2. Rendre les données sur CLOEE plus facilement accessibles pour des questions de gestion administrative	1	1	Juristes de l'Etat
3. Améliorer la communication entre le SEO et la HEP-BEJUNE et entre la HEP-BEJUNE et les directions	1	1	Tous les partenaires
4. Accompagner les directions dans la recherche de remplaçants, en offrant une plateforme centralisée et tenue à jour pour les remplacements au secondaire 2	1	1	Services et OISO
5. Visibiliser la liste de spécialistes cantonaux de référence (p. ex : psycho-pédiatres, orthophonistes, infirmières scolaires, etc.) et clarifier le rôle des directions dans les mesures d'aide	1	1	OISO / services de l'enseignement